

Débat d'orientation budgétaire

Note de Synthèse



CONTEXTE DE 2019

L'année 2019 est la deuxième année du Contrat de Parc 2018-2020, signé le 12 mars 2018 entre l'Etat, la Région Ile-de-France et le PNR. Après 3 années couvertes par des conventions transitoires ce contrat constitue un élément de stabilité et de simplification dès lors que la Région a repris la part de financement des frais de structure des Départements. Le programme d'action, en revanche, principalement abondé par la Région reste soutenu par le Conseil départemental de l'Essonne, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et des conventions bilatérales.

Les frais de structure de 2018 (hors-programme) sont d'ores et déjà couverts par des conventions qui ont été approuvées ou vont l'être dans les prochaines semaines par l'Etat, la Région.

GRANDES ORIENTATIONS 2019

Le contrat de Parc procède d'une démarche de contractualisation renforcée avec la Région avec pour objectif de rationaliser la dépense publique en organisant des complémentarités et développant des synergies entre les politiques et les interventions financières des différents niveaux de collectivités territoriales sur les champs de compétences qui leurs sont communs.

Investi dans de nombreux domaines qui procèdent tous de la mise en œuvre de la charte dans des territoires et avec des communes engagées pour ces objectifs, le PNR est l'acteur de terrain le mieux à même de développer les actions concrètes et de favoriser la mobilisation de toutes les ressources disponibles au service des acteurs économiques et sociaux et des habitants du territoire.

Ainsi, comme en 2018, le Parc interviendra en 2019 suivant deux modalités d'actions :

1. Des actions **socle**, dans tous les domaines des missions du Parc pour conforter la protection du patrimoine naturel et culturel, renforcer l'exceptionnalité du territoire et réaliser l'ambition en termes d'innovation et d'expérimentation de la Charte.

2. Des actions dites de « **droit commun** » qui consistent en un accompagnement des collectivités (communes et intercommunalités) et des acteurs économiques et sociaux du territoire afin de leur permettre de bénéficier au mieux des politiques sectorielles régionales.

- Mobilité, Plan vélo, transport à la demande....
- pacte rural
- contrats d'aménagement rural,
- contrat ruraux,
- logements sociaux,
- éco- quartiers,
- tiers-lieux
- eau/végétalisation (lien urbain/rural),
- PAEC
- biodiversité (RNR, mise en œuvre du SRCE, Natura 2000...),
- énergies renouvelables,
- ...

Il s'agit, pour le territoire de bénéficier de ressources supplémentaires, mieux adaptées et dont la sollicitation est préparée en amont afin d'établir une meilleure relation entre les besoins au plan local et les dispositifs à l'échelle régionale.

Les instances du Parc, en particulier les commissions thématiques, auront à connaître des deux modes d'intervention qui se veulent complémentaires et non exclusifs : il s'agit bien d'apporter aux initiatives du territoire le meilleur accompagnement et les aides les plus appropriées. Une première année a permis d'expérimenter, le bilan d'étape prévu avec la Région permettra d'adapter cette organisation suivant les retours de terrain.

1 -Les actions programmées dans le cadre du socle (liste en fin de document) répondent à la volonté de consolider la préservation et la mise en valeur du patrimoine exceptionnel du PNR. Toutes les missions du Parc concourent à la réalisation de cette ambition sous forme d'aides ou d'actions sous maîtrise d'ouvrage Parc. Appuyées sur des réseaux de relations denses avec les acteurs du territoire, au premier rang desquels les Communes, elles poursuivent les objectifs de la charte qu'ils procèdent de l'éducation à l'environnement, de la connaissance et la valorisation du patrimoine naturel et culturel, du développement d'un tourisme durable, de l'écoconstruction, de la rénovation énergétique, de la restauration des patrimoines naturels, bâtis et paysagers, du soutien à l'artisanat, à l'agriculture durable, du développement d'un urbanisme conjuguant mixité fonctionnelle et sociale et très faible consommation d'espaces naturels...

Cœur de métier du Parc ces actions sont reconduites car elles ne peuvent trouver de traduction significative qu'à travers la continuité de leurs réalisations. Le succès des Parcs tient pour une large part dans l'inscription de leur projet dans le temps long. Animations, formations, sensibilisation, conseils et avis d'experts, accompagnement au montage de projet, aides destinées aux communes, agriculteurs, associations, entreprises, particuliers, sont autant de moyens mis au service du développement et de la protection d'un territoire remarquable et exposé, envisagé par tous comme un bien commun.

La forte inflexion donnée en 2018 pour le développement des **mobilités** alternatives à la voiture sera poursuivie ; l'inauguration de la Maison de l'Ecomobilité et du tourisme à Saint-Rémy-lès-Chevreuse en sera le signal le plus important. Les travaux engagés avec les EPCI pour le développement de modes

de transports intermodaux alternatifs seront poursuivis, notamment dans la recherche de solutions adaptées au contexte rural tels, le transport à la demande, le co-voiturage ou l'usage du vélo dans les déplacements locaux, en complément du soutien à l'équipement des communes pour les équipements adaptés ainsi qu'aux projets d'aménagement de pistes cyclables avec les EPCI. Les premiers échanges sur la mise en place de véhicules autonomes seront poursuivis afin de trouver les meilleures opportunités de leur déploiement.

La **sobriété énergétique** est le premier vecteur de l'action pour le climat. Les PNR ont été précurseurs avec les Conseils en énergie partagée (CEP) et l'aide aux communes pour réduire l'éclairage public qui, tous les deux, trouvent une traduction concrète sur le territoire du Parc. L'engagement dans la baisse du bilan carbone du territoire se traduit aussi par une action en faveur de la production d'**énergie durable** : dans le domaine du **photovoltaïque**, en réalisant un cadastre solaire à usage des résidents du Parc et en contribuant à faire émerger des projets d'équipement photovoltaïque à plus grande échelle avec les entreprises et professionnels du territoire. Le projet d'une centrale villageoise sur le photovoltaïque pour la production et la commercialisation d'électricité, bien que s'inscrivant dans un temps plus long, reste d'actualité.

Le Parc confirme ses efforts en faveur de la transition énergétique en poursuivant le soutien à des projets de **méthanisation** à partir des déchets végétaux produits sur le territoire. L'étude réalisée a permis d'identifier des projets d'ampleur qui demandent toutefois un temps long de faisabilité.

Le lancement du « **Programme alimentaire du territoire** » (PAT) en partenariat avec la Bergerie nationale procède de la volonté de promouvoir des filières courtes. Le soutien à l'émergence d'une filière laine, aux projets de maraîchage, à la diffusion des produits de l'élevage, s'inscrivent dans le même objectif.

Le lancement de l'opération de **renaturation** de l'Yvette dans la réserve naturelle régionale de Saint-Rémy-lès-Chevreuse après des années de préparation, traduit la poursuite de l'engagement du Parc dans la restauration écologique des trames vertes et bleues ; les études en cours sur l'Yvette amont, l'Aulne et la Rémarde visent au rétablissement de la continuité écologique (sédimentaire et piscicole), mais aussi à la prévention des inondations. L'ouverture des fonds de vallée à la flore et la faune remarquables grâce à de l'éco-pâturage répond à l'objectif de protection et de rétablissement de la biodiversité. La restauration des zones humides et des milieux aquatiques s'inscrit désormais dans le cadre de l'exercice par délégation des EPCI de la compétence **GEMAPI**. Sa mise en œuvre par la Parc en 2019, s'inscrit dans le cadre d'une contractualisation avec les acteurs, sous la forme d'une convention avec la communauté d'agglomération Rambouillet territoire 78 et d'une entente avec le SIAHVY pour les territoires de l'Yvette et de ses affluents. Cette démarche permet d'engager une logique d'intervention partagée.

Le Parc avait initié une réflexion sur la prévention des **ruissellements** et réalisé des dispositifs de prévention sur le plateau de la Madeleine dont l'efficacité a été démontrée lors des événements climatiques de ces dernières années. Alors que le phénomène a pris une ampleur dramatique en 2018, le Parc est engagé dans des diagnostics locaux d'aménagements. Il s'agit de programmer des interventions dans tous les segments du cycle de l'eau et non seulement en fond de vallée. Il s'appuiera aussi sur l'approche agro environnementale développée par la Parc auprès des exploitants agricoles qui favorise l'absorption de l'eau localement tout en développant la biodiversité par l'implantation de trames vertes.

L'expertise du Parc en matière d'**urbanisme** se traduit par l'accompagnement des communes qui souhaitent innover sur ce plan, tant dans l'habitat que pour le développement de nouvelles activités en centre village. La forme la plus aboutie, les écoquartiers trouvera une traduction dans l'aménagement du **quartier écologique** de la commune du Perray-en-Yvelines qui arrive à maturité et répond à l'ensemble de critères. La poursuite de l'inventaire du patrimoine apportera aux communes des éléments de connaissance à même d'être valorisés.

Le lancement du **dernier Plan Paysage et Biodiversité** (PPB) dans l'est des Yvelines et en Essonne viendra compléter cette grande étude à l'échelle de tout le territoire. 2019 sera aussi l'année du lancement des applications concrètes des nombreuses et riches recommandations réunies dans ces documents. Ainsi sera lancé un appel à projet sur l'aménagement des espaces publics dans les communes du territoire pour enrichir le cœur même des villes et villages. La création de « démonstrateurs » - notamment en partenariat avec l'ONF – favorisera l'appropriation par un plus grand nombre d'acteurs des questions et des méthodes de préservation du paysage et de la biodiversité. La réussite du programme « Zéro phyto » témoigne de l'efficacité de ces actions.

L'information et la sensibilisation de tous les publics reste un levier majeur de l'action du Parc. La réalisation d'un nouveau **sentier pédagogique** viendra compléter les deux réalisations existantes. Le programme d'animation culturel, patrimonial, environnemental et touristique joue un rôle central dans l'attractivité du territoire et dans l'amélioration de sa préservation par tous. De ce point de vue, le programme éducatif du Parc, reconduit et enrichi chaque année est une référence dans le monde éducatif.

Par nature, le Parc se doit de mesurer son action et celle conjuguée de toutes les parties prenantes du territoire. 2019 sera l'année de **l'évaluation à mi-parcours** de la charte. Chaque acteur sera sollicité pour y contribuer et ainsi permettre de réaliser une photographie du territoire, de l'évolution des enjeux et des priorités d'actions à dégager pour la deuxième moitié du parcours. Le bilan du Schéma régional de cohérence écologique dans les parcs franciliens piloté par le PNR viendra alimenter cette évaluation.

2 – Dans le cadre du « Droit commun », le Parc est le **relais de l'action régionale** grâce à l'animation nécessaire qu'il peut apporter au territoire. Le parc contribue à mobiliser certains dispositifs régionaux, telles que les politiques de l'eau et de la biodiversité, la réduction des produits phytosanitaires, les Mesures Agroenvironnementales, les aides aux commerces de proximité destinées aux communes et aux acteurs économiques...

Ce soutien à l'action régionale s'inscrit dans le champ des missions propres du Parc notamment en matière de projets expérimentaux (nouveaux Eco-Quartiers par exemple...).

Le parc développe un savoir-faire d'**ensemblier** pour la réussite de projets tels que des liaisons douces intercommunales, la mise en place de système de mobilité adaptés au milieu rural, l'énergie, la réflexion en termes d'aménagement et de développement économique à l'échelle des intercommunalités.

3 - L'action mutualisée des parcs naturels régionaux d'Ile-de-France constitue un autre levier vers la rationalisation de la dépense publique. Sont particulièrement concernés les missions SIG des quatre Parcs, avec le développement d'un outil commun d'inventaire et la consolidation de l'arc de biodiversité francilien grâce à une action sur les continuités écologiques. La mise en commun de la

réflexion et des modalités d'action sur les circuits courts, sur les mobilités en milieu rural et les actions d'évaluation est aussi au programme de l'année.

4 - Le Parc s'engage enfin à valoriser les **bonnes pratiques expérimentées** sur son territoire en intégrant dans ses actions et dans ses outils de communication la possibilité d'un transfert des savoirs et savoir-faire sur les territoires hors du PNR. C'est le cas de **projets collaboratifs**, telle la monnaie locale et les épiceries solidaires qui ne se limitent pas au périmètre du Parc et deviennent ainsi un vecteur de diffusion d'information. Le budget flèche des actions qui pourraient être consolidées à l'échelle du réseau des parcs et donner lieu à des livrables transférables à d'autres territoires ruraux ou des franges péri-urbaines.

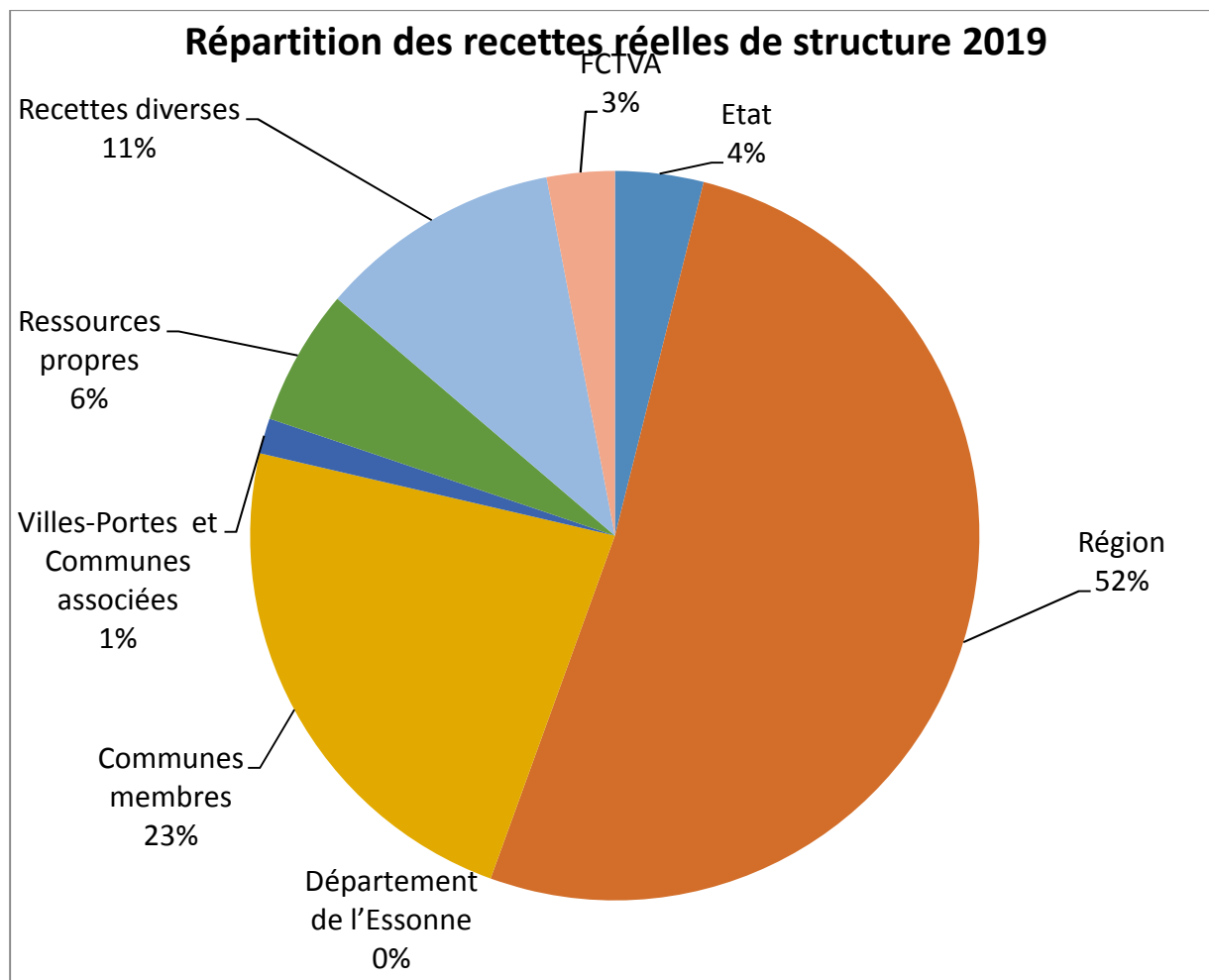
5 – l'année 2019 devrait permettre de définir la **stratégie patrimoniale** du Parc : les études en cours sur les sites de la Maison de Fer de Dampierre et du Centre d'Initiation Nature situé dans la Maison forestière de la Celle-les-Bordes seront complétées par une évaluation chiffrée de l'implantation de la Maison du Parc dans le site de la ferme de Beaurain au Mesnil Saint-Denis en lieu et place du Château de la Madeleine qui fait l'objet d'un projet de son propriétaire, le Conseil départemental des Yvelines. Ainsi seront proposées aux collectivités régionales et départementales différents scénarii qui devraient permettre à terme d'offrir un support fonctionnel et rationalisé pour poursuivre les missions du Parc.

LE BUDGET PRIMITIF 2019

A –LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE PARC

A -1 - Recettes de structure

Etat	100 000,00 €
Région	1 122 141,00 €
Dotation régionale RH direction	192 515,16 €
Département des Yvelines	0,00 €
Département de l'Essonne	0,00 €
Communes membres	588 706,29 €
Villes-Portes et Communes-Associées	39 943,24 €
Sous Total financeurs	2 043 305,69 €
Ressources propres	154 165,00 €
Recettes actions hors CPER (AESN, Natura 2000, RNR, GEMAPI, PAPI, MAEC)	273 880,15 €
FCTVA	76 400,00 €
Sous total ressources Parc	504 445,15 €
TOTAL DES RECETTES	2 547 750,84 €



Etat : Ressources stables.

Région : Dans le cadre du contrat de Parc signé en 2018, la Région reprend à l'identique la somme des participations régionales et départementales aux frais de structure en 2017. En complément, deux postes de personnel de direction précédemment mis à disposition par la Région sont pris en charge par la Parc et compensés.

Départements de l'Essonne et des Yvelines, : la reprise de leurs financements par la Région en matière de frais de structure ne correspond pas à la totalité de la contribution des Conseils départementaux dans les années passées. Le calcul effectué sur la base 2017 ne tient pas compte des diminutions opérées en 2016 et 2017. La Parc remplit pourtant des missions d'accueil et d'animation des équipements du Conseil départemental des Yvelines. C'est le cas du château de la Madeleine, ouvert au public la semaine et les weekends, mais aussi du Musée du Petit Moulin des Vaux de Cernay qui bénéficie d'une programmation culturelle et touristique de qualité et accueille le public une partie de la semaine et les weekends.

Les charges liées (coût du personnel et de fonctionnement des équipements) ne sont plus compensées par une contribution annuelle qui fait défaut au Parc.

La participation statutaire des communes membres est fixée à 4,50 € par habitant depuis 2007.

La participation des Villes-Portes et Communes-Associées est fixée à 1,13 € par habitant.

Le montant total de la participation des communes est en augmentation, ce qui s'explique par les éléments suivants :

- 2014 : la commune de Neauphle-le-Château devient Ville-Porte, à la suite de Dourdan, Bures sur Yvette, Saint-Arnoult-en-Yvelines les années précédentes
- 26 Septembre 2015 : Gometz-le-Châtel devient la 1^{ère} Commune-Associée,
- Juillet 2016 : La commune des Molières a obtenu le statut de Commune-Associée
- Décembre 2017 : le comité syndical a voté l'intégration de la commune des Molières qui a été ratifiée par un décret modificatif le 20 décembre 2018.
- Janvier 2018 : le comité syndical a voté l'intégration de la commune de Vaugrigneuse a été ratifiée par un décret modificatif le 20 décembre 2018.

Les recettes prévisionnelles liées aux actions « hors CPER » s'établissent à 273 880€. Il s'agit d'actions assurées par l'équipe du Parc pour le développement des MAEC (mesures agro environnementales), des missions GEMAPI dans le cadre de conventions avec RT 78 et le SIAHVY, des interventions sur les rivières et du ruissellement avec l'AESN (Agence de l'eau Seine Normandie), de l'animation et l'entretien des RNR et de la mission Natura 2000. Ces interventions du Parc bénéficient de financements spécifiques fondés sur les compétences de l'équipe du Parc et assis sur un programme annuel.

Les ressources propres du Parc : ce sont, entre autres, les activités des gîtes (Maison de Fer et Hauts-Besnières) ainsi que les ventes de la boutique et du Musée du Petit Moulin. Ces recettes se sont élevées à 92 002,91 € en 2018. Elles sont estimées à 127 165 € pour 2019. S'ajoutent les remboursements de l'assurance souscrite par le PNR pour les absences maladie du personnel. Elles sont estimées à 27 000€ dans le budget prévisionnel 2019.

Le Fonds de compensation de la TVA : Pour l'année 2019, le montant à percevoir de FCTVA est estimé à 76 400 € contre 143 051 € en 2018. Le FCTVA est fixé cette année à 16.404 % de récupération de TVA sur les dépenses d'investissement de 2017.

2- Dépenses de structure

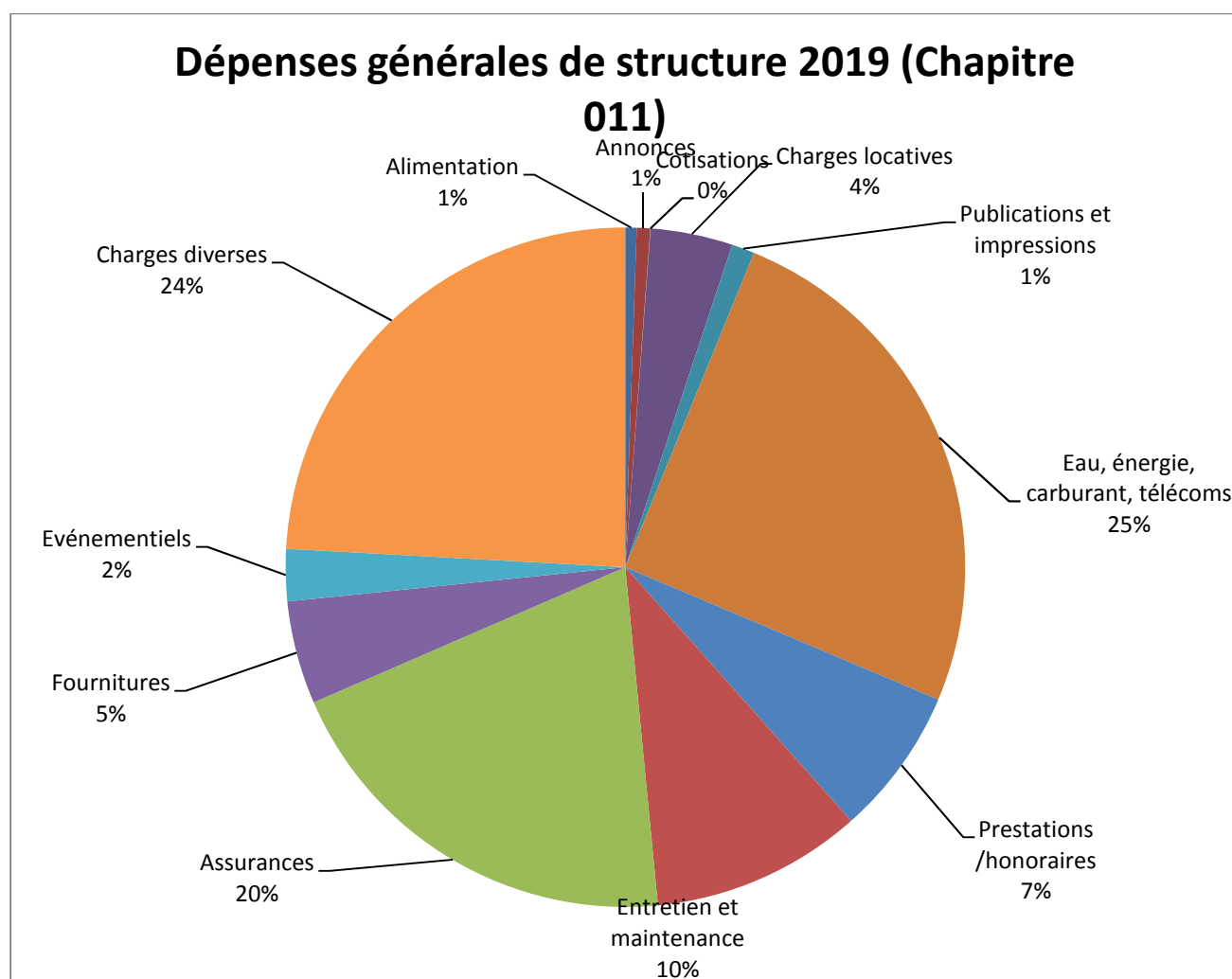
Les dépenses sont votées par chapitre.

➤ a - chapitre 011 « charges à caractère général »

Il regroupe en particulier les achats (chapitre 60) et les prestations extérieures (chapitres 61 et 62).

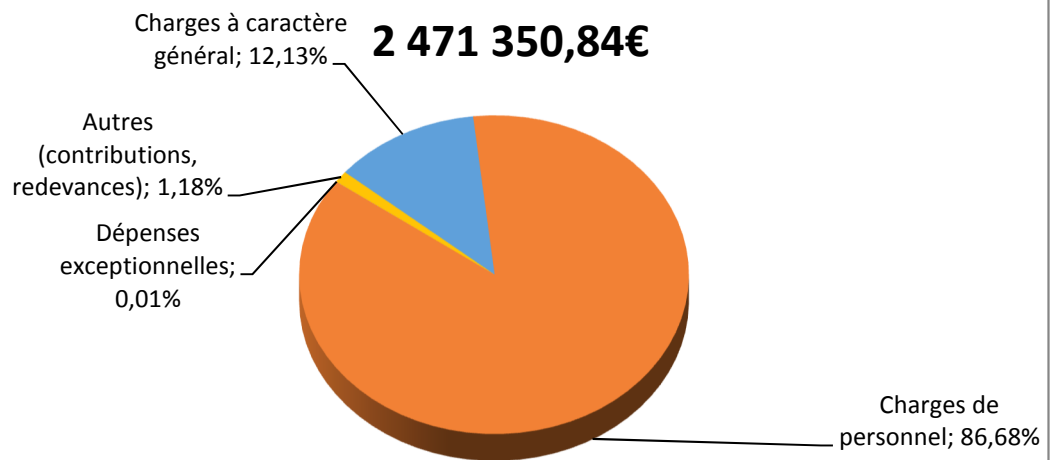
Ces dépenses restent relativement stables. L'objectif pour 2018 était de poursuivre la recherche d'économies à réaliser sur le fonctionnement de notre structure. Le chapitre 011 a été estimé à 364 415,76 € au budget primitif 2018 pour un réalisé de 313 441,10 €.

Pour le budget primitif 2019, il est estimé à 299 685,76 € avec la recherche d'économie par la rénovation du parc de véhicules, la diminution des consommations d'énergie en particulier au Musée du Petit Moulin et la réduction de prestations. La prise en charge des coûts de fonctionnement de ses équipements par la Département des Yvelines contribuerait à cette économie.



Répartition des dépenses de structure 2019 estimées à

2 471 350,84€



➤ **chapitre 012 « Charges de personnel »**

Il s'agit de la masse salariale globale (salaires et charges) pour l'ensemble des salariés du Parc.

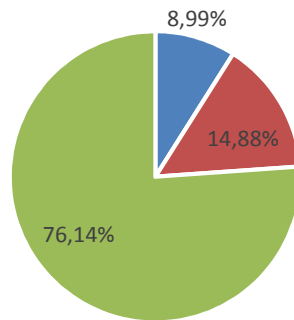
- ✓ L'évolution du personnel est marquée par l'arrivée d'une directrice-adjointe au cours de l'année 2019.
- ✓ Le Pôle administration/finances demeure réduit, la responsable finances/RH assumant également la gestion comptable de la structure.
- ✓ La masse salariale est grevée des dépenses de vacances pour assurer l'accueil dans les équipements du Département des Yvelines

Il faut tenir compte des effets du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) mais également de l'augmentation des charges salariales et patronales de janvier 2019.

Le montant des dépenses du personnel inscrit au chapitre 12 au budget primitif de 2018 était de 1 732 758,16 € pour un réalisé de 1 924 089,99 €. Il est prévu d'inscrire 2 142 130,11 € au chapitre 012 pour 2019, afin de tenir compte des éléments ci-dessus et de l'instauration d'un nouveau régime indemnitaire obligatoire (RIFSEEP).

Ce montant intègre les rémunérations des agents du Parc intervenant dans les actions « hors CPER » et bénéficiant de financements propres. L'accroissement apparent du montant affecté aux dépenses de personnel correspond également à l'intégration des rémunérations des personnels de direction, auparavant mis à disposition du PNR par la Région. Ce montant doit être compensé par une dotation régionale spécifique.

Dépenses (chapitre 012) charges de personnel



■ Direction ■ Charges de personnel fonctionnel ■ Charges de personnel opérationnel

➤ c – chapitre 65 « autres charges de gestion courante »

Il s'agit notamment :

- des indemnités des élus (estimation 2019 : 20 000 €)
- des charges diverses de gestion courantes (subventions de fonctionnement)

Chapitre 65 estimé en 2018 à 29 140 €

Conclusion

Le budget réel de structure est équilibré en recettes et en dépenses et devrait s'élever à (hors FCTVA)

2 471 350,84€

D - Le programme d'actions

Les restes à réaliser

Comme chaque année d'autre part, le budget du Parc comporte une part importante de restes à réaliser (en dépenses et en recettes) tant en section d'investissement que de fonctionnement. En effet, les interventions et actions du Parc reposent, pour une part essentielle, sur le principe de la **pluriannualité** (engagement des dépenses et des recettes sur plusieurs exercices budgétaires – article L 333-1 du code de l'Environnement). Ces reports seront précisés avec la présentation du compte administratif.

Les nouvelles opérations

Remarque préalable : A ce jour, les échanges avec les principaux financeurs à propos du projet de budget 2019 sont en cours d'instruction par les services. Les fiches définitives présentées au budget primitif (28 mars 2019) sont susceptibles d'évoluer pour tenir compte de demandes et observations à venir. Toutefois, s'agissant des financements de la Région et du Département du 91, les enveloppes globales ont été fixées en amont.

25 nouvelles fiches opérations/programmes de demande de subventions régionales sont annexées au présent débat d'orientation budgétaire au titre du contrat de Parc.

5 fiches opération concernent des demandes de financement auprès du Conseil départemental de l'Essonne qui a indiqué sa volonté de poursuivre le soutien aux actions du Parc.

7 fiches projet concernent des actions spécifiques « Hors CPER » pour l'exercice de la compétence GEMAPI par délégation des EPCI et du SIAHVY, de missions complémentaires sur les espaces Natura 2000 et les RNR, le programme alimentaire du territoire et les Mesures agro environnementales (MAEC) qui figureront au budget primitif 2019.

Ces fiches ont fait l'objet de présentations et d'échanges dans les commissions thématiques restreintes du Parc et sont présentées aux financeurs : Région, Département de l'Essonne, Agence de l'Eau, Intercommunalités et SIAHVY, FEADER, DRIAAF.

Le Parc est notamment engagé par des contrats pluriannuels de l'Agence de l'Eau pour les actions suivantes :

- animation zones humides
- animation Rivières
- travaux d'entretien de rivières (à confirmer)
- maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux de rétablissement de la continuité aquatique
- maîtrise d'ouvrage de travaux d'ouverture de fonds de vallée

Cette année, le contrat recouvre en grande partie l'exercice d'une partie de la compétence GEMAPI sur les bassins de l'Yvette et de la Rémarde.

Le Parc est également signataire de conventions annuelles pour la réalisation des actions suivantes :

- Animateur des classes d'eau Agence de l'Eau
- Structure porteuse de Natura 2000
- Animateur du PAEC (mesures agro-environnementales)
- Cogestionnaire à vocation conservatoire de 2 Réserves naturelles régionales.

Déclinaison des nouvelles opérations budgétaires contrat de Parc proposées pour 2019 par mission et en distinguant l'investissement du fonctionnement.

REGION				
N° Fiche	FONCTIONNEMENT			
	Mission	Titre	Montant €	TTC/HT
952	environnement/agriculture	Pôle d'expérimentation et d'accompagnement technique des agriculteurs aux démarches agroécologiques	4 000,00€	TTC
954	Architecture	Actions de formations sur les petits patrimoines	11 000,00	TTC
957	Communication	Sensibilisation aux valeurs de la charte et valorisation des actions exemplaires menées par le Parc et sur le territoire et animations de rencontres, information liée aux actions	156 300,00	TTC
959	Education à l'environnement	Actions éducatives	19 500,00	TTC
960	Urbanisme	Accompagnement des démarches d'urbanisme durable	8 000,00	TTC
962	Mobilité	Actions de sensibilisation, d'information et de promotion des modes de transports intermodaux et alternatifs	8 000,00	TTC
964	Environnement	Connaissance et suivi du patrimoine naturel et des relations homme/nature et gestion de l'écopaturage	18 200,00	TTC
966	Paysage	Sensibilisation à l'écopaturage et écojardinage	19 500,00	TTC
969	Tourisme	Favoriser le développement d'un tourisme durable	50 000,00	TTC
971	Energie	Politique énergétique : Sobriété énergétique et énergies renouvelables	30 500,00	TTC
973	Patrimoine Culture	Connaissance et valorisation du patrimoine	20 500,00	TTC
975	Développement économique	Consolider le secteur économique des métiers d'art	8 000,00	TTC
		TOTAL Fonctionnement	353 500,00	
INVESTISSEMENT				
953	Agriculture	Actions en faveur d'une agriculture durable et appui à l'installation et au développement des producteurs en circuit court	22 500,00	HT
955	Architecture	Aide à la restauration du petit patrimoine bâti	30 000,00	HT
956	Architecture	Equipements du Parc	140 000,00	HT
958	Education à l'environnement	Équipements pédagogiques	115 000,00	HT
961	Urbanisme	Actions en faveur d'un urbanisme innovant et participatif	28 000,00	HT
963	Mobilité	Promouvoir et développer l'écomobilité et les liaisons douces sur le territoire	97 000,00	HT
965	Environnement	Protection des espèces/Restauration des milieux naturels/Acquisition de matériels techniques/Diagnostics ruisseau	146 000,00	HT
967	Paysage	Actions pour des aménagements respectueux de la biodiversité et du paysage	40 000,00	HT
968	SIG/Evaluation/informatique	Outils informatiques, SIG et Evaluation	35 000,00	HT
970	Tourisme	Développement d'itinéraires de randonnées	68 600,00	HT
972	Energie	Politique énergétique : Sobriété énergétique et énergies renouvelables	108 600,00	HT
974	Patrimoine Culture	Accompagnement des projets culturels	45 000,00	HT
977	Développement économique	Appui au développement des activités et des filières locales	60 700,00	HT
		TOTAL Investissement	936 400,00	
			1 289 900,00	

CD91				
N° Fiche	INVESTISSEMENT			
	Mission	Titre	Montant €	TTC/HT
978	Agriculture	Actions en faveur d'une agriculture durable et appui à l'installation	10 000,00	HT
979	Energie	Politique énergétique : Sobriété énergétique et énergies renouvelables	15 000,00	HT
980	Mobilité/Tourisme	Développement de l'écomobilité sur le territoire/Equipement de	20 000,00	HT
981	Patrimoine Culture	Aides pour la restauration du petit patrimoine bâti	15 000,00	HT
982	Développement économique	Aides aux investissements matériels relatifs à la création	20 000,00	HT
			80 000,00 €	

HCPER				
N° Fiche				
976	Développement économique	Projet Alimentaire Territorial	35 000,00	TTC
983	Environnement	Animation des sites NATURA 2000	12 500,00	TTC
984	Environnement	Restauration de la prairie de la Gravelle	96 756,00	HT/TTC
985	Environnement	Mise en œuvre de la convention PNRHVC/RT78 GEMAPI Haute Yvette et Haute Rémarde	131 976,00	HT/TTC
986	Environnement	Mise en œuvre de l'entente PNRHVC/SIAHVVY GEMAPI Haute Yvette	174 670,00	TTC
987	Environnement	Réserves naturelles régionales : gestion conservatoire	12 668,00	TTC
988	Environnement	PAPI d'intention Orge-Yvette	127 200,00	TTC
989	Agriculture	Animation du programme de mesures agroenvironnementales	16 400,00	TTC